

[LIVRE]



ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (LIVRE)
NOUVELLE-AQUITAINE
DISPOSITIFS 2026-2027

AGENCE LIVRE, CINÉMA & AUDIOVISUEL EN NOUVELLE-AQUITAINE



SOMMAIRE GÉNÉRAL

LES DISPOSITIFS

« Ateliers de traduction littéraire » ... p. 2

« Résidences en territoire » p. 7

« Autrices, auteurs du patrimoine
et bande dessinée » p. 15

« La Piscine » p. 20

RÉCAPITULATIF DES CONTACTS

POUR L'ENSEMBLE

DES DISPOSITIFS p. 26

Retrouvez l'ensemble des informations et des actualités du pôle EAC Livre d'ALCA sur

 alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr/livre/education-artistique-et-culturelle-developpement-de-la-lecture



ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (LIVRE) • NOUVELLE-AQUITAINE • 2026-2027

DISPOSITIF

« ATELIERS DE TRADUCTION LITTÉRAIRE »

AGENCE LIVRE, CINÉMA & AUDIOVISUEL EN NOUVELLE-AQUITAINE





ATELIERS DE TRADUCTION LITTÉRAIRE

SOMMAIRE

Territoire d'intervention	p. 4
Un programme pour qui?	p. 4
Comment préparer un projet « Atelier de traduction littéraire »?	p. 4
Financement du projet	p. 4
Un programme partenarial	p. 5
Le protocole d'inscription pour les établissements scolaires	p. 5
Prises en charge	p. 5
Contacts	p. 6

Ce programme s'attache à valoriser les traducteurs et les traductrices littéraires de Nouvelle-Aquitaine.

Grâce au programme Ateliers de traduction littéraire, chaque année depuis 2000, des lycéens et jeunes en formation de Nouvelle-Aquitaine bénéficient d'ateliers de traduction menés par des professionnels sur plusieurs séances. Ces ateliers sont l'occasion pour des jeunes de s'immerger dans une culture et une langue différentes des leurs, d'approcher un métier contribuant à l'enrichissement de leurs horizons culturels et de découvrir des œuvres, des autrices et des auteurs.

Ce programme permet d'aborder une grande variété de langues et de genres littéraires : poésie, romans, nouvelles... Il propose également d'aborder la traduction dans le domaine de la bande dessinée et du roman graphique.

Pour cette nouvelle année scolaire, Ateliers de traduction littéraire fait peau neuve et évolue :

- Mise en place d'un appel à candidatures pour les traducteurs et les traductrices de la région Nouvelle-Aquitaine afin de sélectionner une dizaine de professionnels et d'inscrire ce programme dans un véritable travail de valorisation des parcours, des pratiques et des œuvres traduites.
- Renforcer l'accompagnement des établissements via de nouveaux supports. L'objectif est de leur offrir une visibilité renforcée à travers la publication de documents dédiés, qui présenteront les professionnels eux-mêmes, leurs métiers, ainsi que les œuvres qu'ils ont traduites.





TERRITOIRE D'INTERVENTION

Nouvelle-Aquitaine (académies de Bordeaux, Limoges, Poitiers).

UN PROGRAMME POUR QUI ?

Ce programme s'adresse à tous les lycéens et jeunes en formation de Nouvelle-Aquitaine, qu'ils soient en établissements professionnels, techniques ou généraux ou bien qu'ils relèvent des établissements agricoles. Il s'adresse également aux CFA ou aux MFR. La souplesse des formules permettra de s'adapter aux configurations de l'alternance.

Ce programme offre aux enseignants un cadre de projet souple qui leur permet de faire intervenir un traducteur littéraire professionnel dans leurs classes.

- Il offre un fonctionnement simplifié et un appui financier pour la rémunération du traducteur ou de la traductrice.
- Il favorise l'interdisciplinarité des équipes pédagogiques.

COMMENT PRÉPARER UN PROJET « ATELIER DE TRADUCTION LITTÉRAIRE » ?

1. Le choix d'une langue

Tout projet d'atelier de traduction commence par le choix d'une langue, d'une culture à découvrir et à partager. En Nouvelle-Aquitaine, nous bénéficions de traducteurs littéraires dans une douzaine de langues : l'anglais, l'espagnol, l'allemand, le chinois, le russe, le portugais, l'italien, le japonais, le turc, le finnois, le basque, l'occitan...

2. Un traducteur et une œuvre

Nous invitons les enseignants à se rapprocher des référentes EAC d'ALCA pour être mis en relation avec des traductrices et des traducteurs correspondants au projet. Les enseignants feront leur choix parmi les traducteurs sélectionnés pour l'année.

3. Définir le nombre d'ateliers souhaité

De 2 à 4 séances ; une séance ne peut pas dépasser 3 heures. Une séance de restitution peut également être prise en charge par ALCA si nécessaire.

Tout atelier supplémentaire devra être pris en charge par l'établissement.

4. Une nouvelle traduction

Les élèves accompagnés du traducteur professionnel et de l'équipe enseignante porteuse du projet construiront leur propre traduction de l'œuvre ou des extraits choisis, expérimenteront la traduction comme création et s'immergeront dans une autre culture.

FINANCEMENT DU PROJET

ALCA vous accompagne dans la construction du budget, sur sollicitation de votre part.

L'établissement s'engage à verser à ALCA une contribution forfaitaire de 300€ de participation à la rémunération de la traductrice ou du traducteur. Cette contribution sera facturée par ALCA à l'établissement sur Chorus (ou sur facture pour les établissements privés). La participation forfaitaire ne peut pas être réglée avec le pass Culture.



UN PROGRAMME PARTENARIAL

ALCA construit un partenariat avec les Daac des académies ainsi qu'avec la Draaf qui consiste à :

- Relayer le programme auprès des établissements et des enseignants (parcours intégrés aux actions académiques de la Daac).
- Construire ensemble des temps d'information et d'échange utiles aux projets.
- Participer à la commission de sélection pour examiner les différents projets et déterminer ceux qui seront accompagnés.

ALCA incite les enseignantes et les enseignants porteurs de projet à se rapprocher des médiathèques de secteur qui peuvent donner un éclairage spécifique au projet.

Ce projet reçoit le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Draaf Nouvelle-Aquitaine.

LE PROTOCOLE D'INSCRIPTION POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

1. L'équipe enseignante remplit un formulaire d'inscription accessible sur Adage en fin d'année scolaire.

L'agence ALCA offre un appui aux enseignantes et aux enseignants intéressés pour la construction de leur dossier.

2. Une commission associant des représentants d'ALCA, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la Draaf, des Daac des académies de Bordeaux, Poitiers et Limoges sélectionne les dossiers retenus pour l'année scolaire 2026-2027.

3. La décision de la commission de sélection est notifiée aux enseignantes et aux enseignants porteurs de projet dans le courant de l'été.

PRIS EN CHARGE PAR ALCA	PRIS EN CHARGE PAR L'ÉTABLISSEMENT
<ul style="list-style-type: none">• Rémunération du traducteur <i>(si plus de quatre ateliers, l'établissement devra prendre en charge les séances supplémentaires).</i>• Rémunération du traducteur si une restitution de projet est programmée.• Transport du traducteur.	<ul style="list-style-type: none">• 300 € de participation forfaitaire à la rémunération du traducteur (facturée par Chorus ou en direct, ne peut pas passer par le pass Culture).• Repas du traducteur, restauration scolaire ou autre.• Hébergement du traducteur <i>(cette dépense, extrêmement rare, dépend des horaires des ateliers - un intervenant a en moyenne 1 h 45 de trajet, il convient donc d'en tenir compte).</i>• Frais de documentation.• Tout autre frais matériel : papeterie, crayon...• Autres frais spécifiques : le projet de l'équipe enseignante peut prévoir d'autres intervenants ou d'autres déplacements ; dans ce cas, les frais afférents incombent à l'établissement.

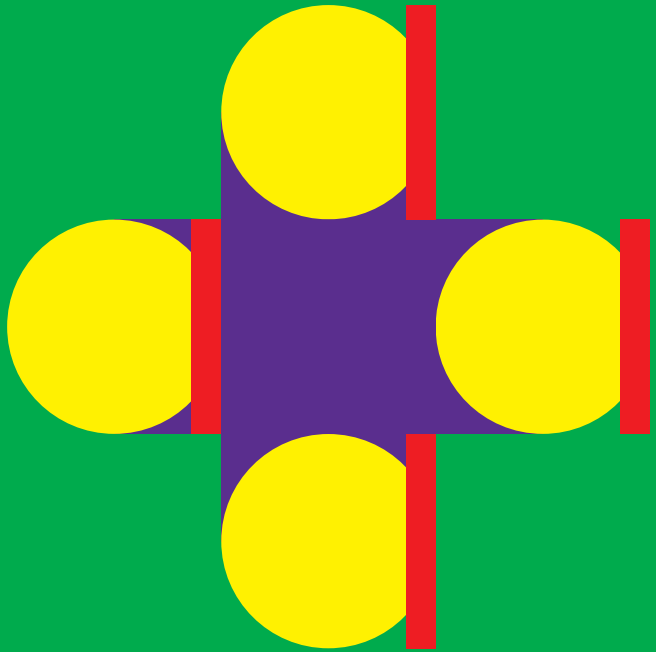


CONTACTS

Pour l'ensemble des dispositifs EAC d'ALCA, l'équipe Transmission se tient à votre disposition à l'adresse alca.eac.livre@alca-nouvelle-aquitaine.fr; l'interlocutrice concernée vous répondra directement.

- **Pour le dispositif Ateliers de traduction littéraire :**
- Solenn Gantheil, 07 50 56 37 92, solenn.gantheil@alca-nouvelle-aquitaine.fr





ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (LIVRE) • NOUVELLE-AQUITAINE • 2026-2027

DISPOSITIF

« RÉSIDENCES EN TERRITOIRE »

AGENCE LIVRE, CINÉMA & AUDIOVISUEL EN NOUVELLE-AQUITAINE





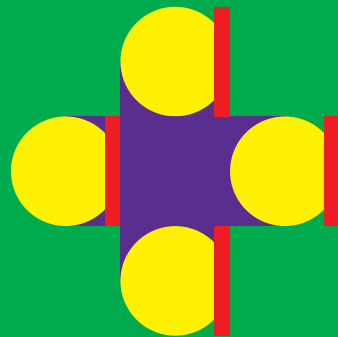
RÉSIDENCES EN TERRITOIRE

SOMMAIRE

Définition et objectifs	p. 9
Établissements concernés	p. 9
Domaines artistiques concernés	p. 9
Présentation du dispositif et principes généraux	p. 10
<i>Nature de la résidence</i>	p. 10
<i>Déroulement de la résidence</i>	p. 10
<i>Convention</i>	p. 11
Financement du projet	p. 11
<i>Rémunération de l'auteur ou de l'autrice</i>	p. 11
<i>Transport</i>	p. 11
<i>Hébergement</i>	p. 11
<i>Restauration</i>	p. 12
Modalités d'attribution	p. 12
<i>Déposer un dossier de candidature</i>	p. 12
<i>Choix des auteurs et autrices</i>	p. 12
Calendrier prévisionnel	p. 13
Le protocole d'inscription pour les établissements scolaires	p. 13
<i>Préalable pour les équipes pédagogiques</i>	p. 13
<i>Budget</i>	p. 13
<i>Les actions pass Culture (optionnel)</i>	p. 13
Contacts, renseignements	p. 14

ALCA lance un appel à candidatures pour son programme Résidences en territoire, destiné à accueillir chaque année des auteurs et des autrices du livre, du cinéma et de la création audiovisuelle au sein de lycées et établissements de formation de Nouvelle-Aquitaine.

Ces résidences de six semaines, fractionnables, allient médiation et création, en étroite collaboration avec les équipes pédagogiques et les élèves. Ce dispositif, organisé par ALCA, est soutenu par le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine ainsi que la Drac Nouvelle-Aquitaine en co-pilotage avec les rectorats des académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers (Délégation académique à l'action culturelle).





DÉFINITION ET OBJECTIFS

En s'appuyant sur les textes de référence encadrant les résidences artistiques en milieu scolaire, ALCA met en œuvre un dispositif de résidence artistique et culturelle territoriale en établissement scolaire, destiné à favoriser la rencontre entre les élèves et un processus de création :

- Circulaire interministérielle n° 2010-032 du 5 mars 2010 définissant les résidences d'artistes en milieu scolaire.
- Circulaire n° 2013-073 du 9 mai 2013 relative au parcours d'éducation artistique et culturelle.
- Circulaire du ministère de la Culture NOR : MCCD1601967C du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences.

ALCA propose un programme de résidences de médiation et de création de six semaines dans les établissements de Nouvelle-Aquitaine (lycées, CFA, MFR, lycées agricoles...) avec un auteur ou une autrice souhaitant développer un projet avec des jeunes en temps scolaire. La résidence se déroule au sein des établissements ou dans un logement situé à proximité. L'auteur ou l'autrice mène un travail de médiation et de création avec les élèves, apprentis, étudiants, stagiaires, communauté éducative.

La résidence artistique et culturelle en établissement scolaire a pour enjeux et objectifs de :

- Encourager la découverte par les élèves d'un processus de création en lien avec les enseignements.
- Faire converger la démarche artistique d'un auteur ou d'une autrice avec le projet culturel de l'établissement.

- Contribuer à réduire les inégalités d'accès à l'art et à la culture.
- Développer l'esprit critique des jeunes par la rencontre artistique.
- Ouvrir des dynamiques culturelles locales, en encourageant les partenariats avec les acteurs du territoire (librairies, bibliothèques, cinémas, structures associatives et municipales...).

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

Les établissements scolaires et de formation de la Nouvelle-Aquitaine, sur les académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers :

- Lycées publics et privés sous contrat d'association avec l'État.
 - Lycées de l'enseignement agricole.
 - Maisons familiales et rurales (MFR).
 - Établissements régionaux d'enseignement adaptés (Erea).
 - Centres de formation d'apprentis (CFA).
- Ce programme de résidence s'adresse prioritairement aux établissements situés en territoires ruraux, en quartiers prioritaires ou présentant un IPS (indice de position sociale) faible.

DOMAINES ARTISTIQUES CONCERNÉS

Les auteurs et les autrices du livre, du cinéma et de la création audiovisuelle, et l'ensemble des genres de la littérature, de la création graphique et de l'audiovisuel : roman, poésie, traduction, bande dessinée, illustration, mise en couleur, photographie publiée, scénario, fiction, documentaire, etc.

Selon le profil de l'auteur ou de l'autrice accueillie en résidence dans l'établissement, les projets pourront prendre diverses formes : ateliers de traduction littéraire, de poésie, d'écriture, de réalisation, de création audiovisuelle, etc.



ALCA se tiendra à disposition des équipes pédagogiques pour les accompagner dans la définition et la mise en œuvre du projet.

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF ET PRINCIPES GÉNÉRAUX

Nature de la résidence

La résidence met en œuvre trois piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- La rencontre avec un auteur ou une autrice et des œuvres. La résidence permet aux élèves de rencontrer un auteur dans son processus de création, d'échanges autour de son œuvre et de découvrir une démarche artistique.
- La pratique artistique individuelle et collective. Les élèves sont engagés dans une pratique d'écriture et de création, au sein d'un projet collaboratif conduit par un auteur ou une autrice.
- L'acquisition de connaissances et la formation d'un jugement esthétique, en donnant accès à une diversité de savoirs littéraires, culturels et artistiques, ainsi qu'à une démarche réflexive.

Dans sa dimension pédagogique, la résidence constitue un point de convergence entre la démarche de création de l'auteur ou l'autrice et le volet artistique et culturel du projet de l'établissement, dont elle peut devenir un axe structurant.

Elle favorise des démarches pédagogiques diversifiées qui conjuguent enseignements artistiques, dispositifs d'action culturelle et approches croisées. L'implication de l'ensemble de la communauté éducative est recommandée.

Un temps de restitution vient conclure la résidence, sous une forme adaptée au projet mené : lectures mises en scène, édition d'un recueil, film d'atelier, œuvre numérique, podcast, etc.

Le Conseil de vie lycéenne (CVL), la Maison des Lycéens (MDL) et les internes sont considérés comme des partenaires privilégiés.

La résidence repose sur un travail collaboratif visant à définir, entre l'auteur ou l'autrice, l'établissement et ALCA, les objectifs à atteindre, les actions à déployer, le calendrier opérationnel et les contenus artistiques et culturels associés.

L'établissement s'engage à désigner un référent au sein de son équipe pédagogique (professeur référent culture, professeur documentaliste, etc.) qui sera l'interlocuteur privilégié de l'auteur ou l'autrice et d'ALCA. Cette personne assure la coordination de la résidence en lien avec les équipes éducatives et veille à son suivi ainsi qu'aux aménagements horaires nécessaires.

L'établissement est encouragé à développer un partenariat large afin d'inscrire la résidence dans une dynamique d'ouverture vers les acteurs culturels du territoire (librairies, salles de cinéma, bibliothèques, structures associatives, etc.).

Déroulement de la résidence

La résidence dure six semaines (fractionnables) sur la période de l'année scolaire. La personne référente dans l'établissement, en lien permanent avec ALCA, s'assure du bon déroulement de la résidence, du respect du projet défini entre les parties et facilite les échanges de l'auteur ou l'autrice avec les structures partenaires.



Convention

Une convention est signée entre l'auteur ou l'auterice, l'établissement et ALCA, définissant les conditions et modalités de la résidence et reprenant l'essentiel des clauses présentes ici.



FINANCEMENT DU PROJET

ALCA finance la rémunération et le transport de l'auteur ou de l'auterice et participe à la création artistique.

Ce qui reste à financer par l'établissement :

- Le logement et la restauration de l'auteur ou de l'auterice durant la résidence.
- Une participation de 500 € pour la réalisation du projet.

Rémunération de l'auteur ou de l'auterice

La rémunération de l'auteur ou de l'auterice est prise en charge par ALCA. L'auteure ou l'auteur reçoit, pour l'ensemble des six semaines de résidence, une bourse de 3 700 € brut, versée sous forme de droits d'auteur.

Une journée de préparation au sein de l'établissement avec l'équipe pédagogique impliquée, ainsi que le temps de restitution publique sont rémunérés selon les tarifs préconisés par La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse. La création et la finalisation de l'œuvre collective donnent également lieu à une rémunération spécifique assortie d'une cession de droits.

Transport

ALCA prend en charge les frais de transport (du domicile au lieu de résidence) dans la limite d'un forfait maximum de 500 € TTC.

Le résident garde à sa charge ses déplacements personnels, hors rencontres et temps de médiation lorsqu'ils sont à l'initiative de l'établissement.

Structure	Poste	Montant
ALCA	1 journée de préparation	Tarif La Charte des auteurs
ALCA	6 semaines de résidence	3 700 € brut HT
ALCA	Création et finalisation de l'œuvre	1 250 € brut HT
ALCA	1 demi-journée de restitution	Tarif La Charte des auteurs
ALCA	Déplacement, temps de la résidence	Forfait maximum : 500 € TTC
ALCA	Déplacement, préparation / restitution, le cas échéant	Prise en charge complète

Hébergement

L'auteur ou l'auteure en résidence doit pouvoir disposer d'un espace de travail et d'un hébergement adapté au sein de l'établissement ou à proximité, ainsi que d'un accès à Internet. Le logement doit être individuel, meublé, disposer d'une chambre à coucher, d'une salle de bains privative et d'un espace de travail. Ce logement doit être accessible pour toute la durée de la résidence, week-ends inclus.

Pour rappel, ce logement est obligatoire.

Les chambres d'internat sont exclues. Si votre établissement ne dispose pas de logement de fonction, n'en a pas de vacant ou conforme, l'établissement s'inscrivant s'engage à trouver une solution de logement conforme aux attentes d'ALCA. Ce logement pourra être réservé dans le secteur privé ou en lien avec les collectivités locales ou en partenariat avec



un lieu de résidence d'écriture¹. Dans tous les cas, les équipes d'ALCA peuvent vous aider à trouver une solution d'hébergement.

Restauration

Les résidents sont autonomes pour leur restauration, mais peuvent bénéficier du service de restauration scolaire du lundi au vendredi midi, ainsi que des repas du soir et du matin s'il y a un internat.

Les conditions matérielles de l'accueil de l'auteur ou de l'autrice doivent être garanties afin de permettre la mise en place effective de la résidence, mais aussi des actions éducatives, artistiques et culturelles qui en découlent.



MODALITÉS D'ATTRIBUTION

ALCA accompagne cinq résidences d'éducation artistique et culturelle par année scolaire.

Déposer un dossier de candidature

L'établissement porteur dépose la candidature via le portail Arena, dans l'application Adage – offre régionale : « ALCA Résidences en territoire ».

Choix des auteurs et des autrices

ALCA publie un appel à candidatures pour les auteurs et les autrices qui déposent un dossier présentant leur parcours, démarches et intentions dans le cadre d'une résidence en établissement scolaire.

¹ Si votre établissement est à proximité d'un lieu du réseau des résidences d'écriture de Nouvelle-Aquitaine, un partenariat est envisageable :

alca-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/alca/fichiers/repertoire_residences_en_nouvelle_aquitaine_2022_page_a_page_basse_def.pdf

Prise en charge	Poste	Montant - apport en nature
Établissement	Hébergement	Logement de fonction
Établissement	Repas en restauration scolaire	X jours de présence sur la période - le matin, le midi et le soir
Établissement	Par exemple : <ul style="list-style-type: none">• Achat d'ouvrages• Matériel• Autres déplacements• Autres intervenants• Hébergement (hors logement de fonction)• Etc.	Engagement minimum de 500 € TTC

La sélection des auteurs et des autrices se déroule en trois étapes :

1. Pré-sélection des auteurs sur dossier

Les candidatures sont examinées par un jury d'experts mis en place par ALCA, qui étudie les dossiers selon les critères du dispositif.

2. Appairage avec les établissements candidats

Une sélection de dossiers d'auteurs et d'autrices présélectionnées est proposée aux établissements inscrits au dispositif sur l'application Adage.

Si vous souhaitez accueillir un auteur particulier en résidence pour l'année scolaire 2026-2027, il devra impérativement avoir répondu à l'appel à candidatures pour les auteurs et les autrices entre le 9 mars et le 19 avril 2026. Merci de nous le préciser lorsque vous remplirez votre projet sur Adage.



3. Sélection finale des binômes établissement-auteur/autrice

Les projets inscrits par les établissements sont examinés (binôme établissement + auteur/autrice) devant une commission composée des partenaires du dispositif (Région, Drac, Draaf et rectorats) qui sélectionne les cinq projets retenus pour l'année. Une priorité sera donnée aux lycées professionnels et techniques, aux établissements en milieu rural, en territoires prioritaires qui ne bénéficient pas déjà pour la même année scolaire d'un programme de résidence.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- Du 9 mars au 19 avril 2026 : appel à candidatures des auteurs et des autrices.
- Mai 2026 : ouverture des inscriptions sur Adage.
- Mai-juin 2026 : dépôt des dossiers et choix de l'auteur ou de l'autrice via Adage, en lien avec ALCA.
- 27 juin 2026 : fermeture des inscriptions sur Adage.
- Juillet 2026 : sélection et validation en commission des cinq résidences en territoire 2026-2027.
- Juillet 2026 : communication de la décision finale.



LE PROTOCOLE D'INSCRIPTION POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

L'équipe pédagogique remplit un formulaire d'inscription avant le 27 juin 2026, accessible sur Adage.

Le dispositif est référencé sous l'intitulé « ALCA Résidences EAC Livre Cinéma Audiovisuel ». ALCA offre un appui aux enseignants intéressés pour la construction de leur dossier.

Préalable pour les équipes pédagogiques

Les équipes pédagogiques sont invitées à préparer les informations suivantes.

Elles seront à renseigner dans le champ « Informations complémentaires » du formulaire Adage et permettront de vous proposer des dossiers d'auteurs en adéquation avec vos attentes.

- Composition prévisionnelle de l'équipe éducative impliquée, classes et effectifs.
- Grandes lignes du projet : thématique(s), esthétique(s), objectifs. Descriptif du projet artistique et pédagogique que vous souhaitez développer au sein de votre établissement.
- Objectifs et enjeux de l'accueil d'un auteur ou d'une autrice en résidence.
- Domaines artistiques privilégiés : Écriture ou Cinéma/Audiovisuel (poésie, nouvelle, BD, illustration, scénario, écritures créatives, fictionnelles, documentaires, journalistiques, etc.).
- Période idéale d'accueil, entre novembre 2026 et juin 2027, selon les contraintes internes (stages, calendriers, etc.).
- Disponibilité d'un logement pour l'auteur ou l'autrice.
- Partenariats culturels envisagés (médiathèque, structure culturelle, cinéma, centre d'art...).

Budget

Pour remplir le tableau budgétaire sur Adage, se référer à la partie « Financement du projet » de ce document.

Les actions pass Culture (optionnel)

Possibilité d'enrichir le projet avec la part collective 2026-2027.

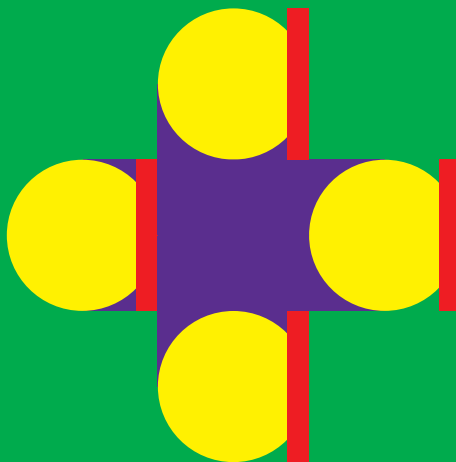


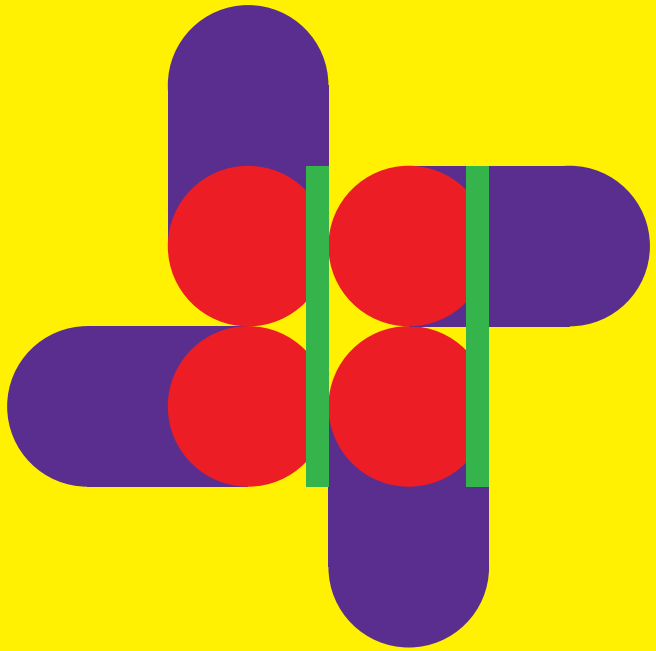
CONTACTS, RENSEIGNEMENTS

Pour l'ensemble des dispositifs EAC d'ALCA, l'équipe Transmission se tient à votre disposition à l'adresse alca.eac.livre@alca-nouvelle-aquitaine.fr; l'interlocutrice concernée vous répondra directement.

• **Pour le dispositif Résidences en territoire :**

- Stéphanie Collignon, +33 (0)7 50 54 38 85, stephanie.collignon@alca-nouvelle-aquitaine.fr
- Amélie Bonneau, +33 (0)7 43 26 27 39, amelie.bonneau@alca-nouvelle-aquitaine.fr





ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (LIVRE) • NOUVELLE-AQUITAINE • 2026-2027

DISPOSITIF

**« AUTRICES, AUTEURS DU PATRIMOINE
ET BANDE DESSINÉE »**

AGENCE LIVRE, CINÉMA & AUDIOVISUEL EN NOUVELLE-AQUITAINE





AUTRICES, AUTEURS DU PATRIMOINE ET BANDE DESSINÉE

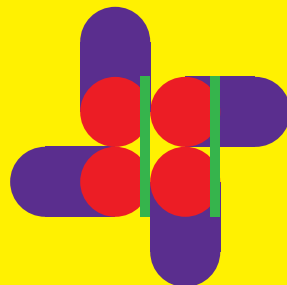
SOMMAIRE

Objectifs pédagogiques et culturels du dispositif	p. 17
Établissements concernés	p. 17
Déroulé type d'un projet	p. 17
Restitution des projets menés dans le cadre du dispositif	p. 17
Ressources mises à disposition	p. 18
Protocole d'inscription	p. 18
Partenariats	p. 18
Prises en charge	p. 18
Contacts	p. 19

Porté par ALCA Nouvelle-Aquitaine, avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Drac, et en partenariat avec les Daac des académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers ainsi qu'avec la Draaf, le dispositif Autrices, auteurs du patrimoine et bande dessinée propose aux établissements scolaires de développer un projet d'éducation artistique et culturelle autour du patrimoine et du patrimoine littéraires, en lien avec la bande dessinée contemporaine.

Ce programme invite les élèves à explorer des œuvres et figures littéraires néo-aquitaines à partir de fonds patrimoniaux et matrimoniaux, de rencontres avec des professionnels de la conservation, et d'un temps d'atelier et de création avec un auteur ou une autrice de bande dessinée.

À compter de l'année scolaire 2026-2027, les autrices et les auteurs de bande dessinée intervenant dans le cadre du dispositif sont sélectionnés par ALCA à l'issue d'un appel à candidatures régional. Cette évolution vise à garantir une cohérence globale du dispositif et à valoriser des pratiques artistiques multiples en bande dessinée.





OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET CULTURELS DU DISPOSITIF

Le dispositif vise à :

- Faire découvrir aux élèves le patrimoine et le patrimoine littéraires de Nouvelle-Aquitaine.
- Développer une pratique artistique autour de la bande dessinée.
- Sensibiliser aux métiers de la conservation, du livre et de la création graphique.
- Favoriser l'interdisciplinarité et le travail de projet au sein des équipes pédagogiques.
- Relier ressources numériques, découverte de lieux patrimoniaux et création contemporaine.

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

Le dispositif s'adresse :

- Aux lycées généraux, technologiques et professionnels.
- Aux établissements agricoles.
- Aux CFA, CFAA, Erea et MFR.

Sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

DÉROULÉ TYPE D'UN PROJET

Chaque projet repose sur trois axes complémentaires (tous obligatoires) :

1. Découverte de l'œuvre d'une figure littéraire néo-aquitaine relevant du patrimoine ou du patrimoine.
2. Visite patrimoniale.
Découverte d'un lieu patrimonial du territoire : bibliothèque, archives, maison d'auteur ou d'autrice du patrimoine, musée, site de conservation... en lien avec le corpus étudié de préférence.
3. Temps de création en bande dessinée.
Ateliers menés avec l'autrice ou l'auteur de bande dessinée de Nouvelle-Aquitaine,

sélectionné par ALCA, dont la pratique artistique combine au moins deux champs de la création en BD (scénario, dessin, illustration, couleur).

4. Transmission des scans des travaux et envois postaux si nécessaire à ALCA Nouvelle-Aquitaine dans le but de réaliser un objet de restitution (voir ci-dessous « Restitution des projets menés dans le cadre du dispositif »).

Les projets doivent prévoir entre 3 et 5 séances d'ateliers, chaque séance correspondant à une demi-journée (4 heures maximum). Les axes 2 et 3 peuvent être intervertis en fonction des projets.

À compter de la session 2026-2027, l'autrice ou l'auteur de bande dessinée intervenant est désigné par ALCA, à l'issue d'un appel à candidatures régional.

Ce choix permet :

- D'assurer une cohérence entre les différents projets menés sur le territoire.
- De valoriser des auteurs et des autrices de BD aux pratiques multiples.
- De faciliter la mise en œuvre administrative et artistique des projets.

L'auteur ou l'autrice intervient auprès des élèves dans une démarche de création et de transmission, en lien étroit avec l'équipe pédagogique et les partenaires patrimoniaux.

RESTITUTION DES PROJETS MENÉS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF

L'ensemble des projets menés dans le cadre du dispositif donnera lieu à la réalisation d'un objet éditorial collectif (livret de type BD / fanzine), conçu comme une restitution de l'année.

- La coordination éditoriale et la mise en page de cet objet sont assurées par ALCA.



- Les auteurs et les autrices de bande dessinée contribueront à cet objet par la réalisation d'une planche originale et par leur participation à une interview portant sur leur démarche artistique et leur expérience du dispositif.
- Des éléments issus des projets en établissements (présentations, extraits de productions d'élèves, témoignages) y seront également intégrés.

Cet objet vise à valoriser les projets, les établissements partenaires et les acteurs culturels impliqués. Il fera l'objet d'une diffusion auprès des établissements, des partenaires institutionnels ainsi que sur le site Internet et les réseaux sociaux d'ALCA.

RESSOURCES MISES À DISPOSITION

Les équipes pédagogiques peuvent s'appuyer sur :

- Les portraits d'auteurs et d'autrices du patrimoine et du patrimoine disponibles sur le site Internet d'ALCA.
- Des planches de bande dessinée contemporaines en lien avec des œuvres patrimoniales.
- Le catalogue patrimonial numérique d'ALCA.
- Des ressources nationales : BDNF, Gallica, etc.
- Des contenus éditoriaux et des podcasts valorisant le patrimoine littéraire.

ALCA accompagne les équipes dans la construction et le suivi du projet.

PROTOCOLE D'INSCRIPTION

Inscription des établissements

1. L'équipe pédagogique dépose un dossier de candidature via Adage avant le 27 juin 2026. Le dispositif est référencé sous l'intitulé « ALCA - Auteurs du patrimoine et bande dessinée ».
2. Une commission réunissant des représentants et des représentantes d'ALCA, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la Drac, de la Draaf et des Daac des académies examine les projets déposés.
3. Les établissements sont informés de la décision de la commission dans le courant de l'été 2026.

PARTENARIATS

ALCA travaille en lien étroit avec les Daac et la Draaf afin de :

- Relayer le dispositif auprès des établissements.
- Accompagner les équipes pédagogiques dans la construction des projets.
- Favoriser les échanges entre acteurs culturels et éducatifs.
- Participer à la sélection des projets.

Les équipes enseignantes sont vivement encouragées à se rapprocher des bibliothèques, médiathèques et services d'archives de leur territoire.

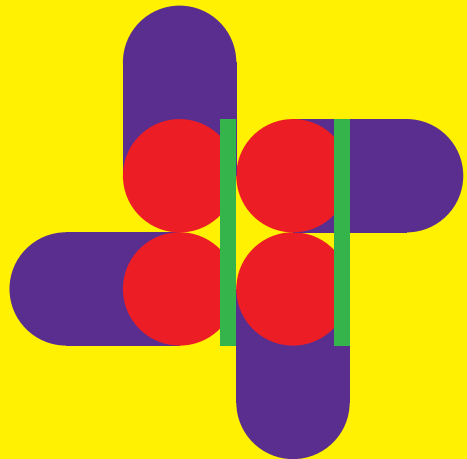
PRIS EN CHARGE PAR ALCA	PRIS EN CHARGE PAR L'ÉTABLISSEMENT
<ul style="list-style-type: none">• Rémunération de l'auteur ou de l'autrice de bande dessinée (dans la limite de 5 séances).• Frais de déplacement de l'auteur ou de l'autrice.• Restitution du projet (impression d'un objet éditorialisé commun à tous les établissements).	<ul style="list-style-type: none">• Déplacements et visites des élèves (lieu patrimonial).• Frais de restauration et, le cas échéant, d'hébergement de l'auteur ou de l'autrice.• Frais de documentation et de fournitures.• Tout autre frais lié à des intervenants ou actions complémentaires.

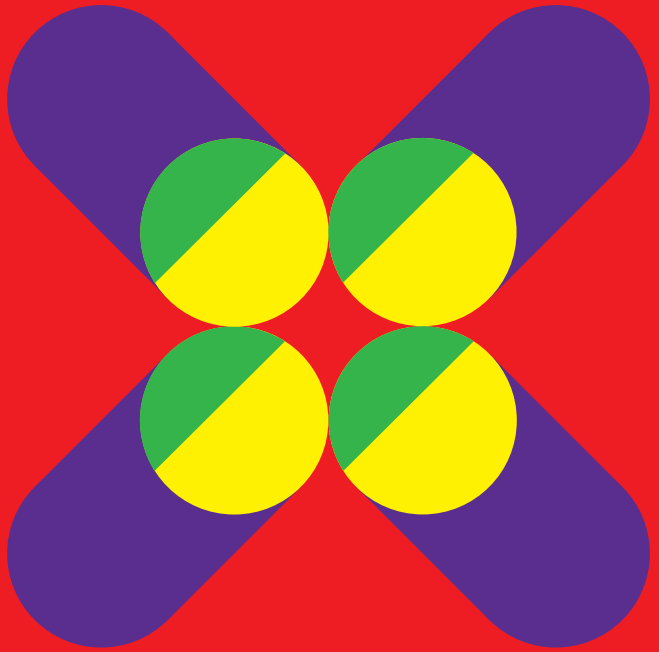


CONTACTS

Pour l'ensemble des dispositifs EAC d'ALCA, l'équipe Transmission se tient à votre disposition à l'adresse alca.eac.livre@alca-nouvelle-aquitaine.fr; l'interlocutrice concernée vous répondra directement.

- **Pour le dispositif Autrices, auteurs du patrimoine et bande dessinée :**
- Solène Brun, 07 57 00 08 98, solene.brun@alca-nouvelle-aquitaine.fr





ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (LIVRE) • NOUVELLE-AQUITAINE • 2026-2027

DISPOSITIF

« LA PISCINE »

AGENCE LIVRE, CINÉMA & AUDIOVISUEL EN NOUVELLE-AQUITAINE






LA PISCINE

SOMMAIRE

Objectifs pédagogiques et culturels du dispositif	p.22
Établissements concernés	p.22
Construire son projet La Piscine	p.22
Financement du projet	p.23
Prises en charge	p.23
Protocole d'inscription	p.23
Partenariats	p.24
Contacts	p.25

L'ensemble des dossiers thématiques de La Piscine est accessible depuis le site d'ALCA :

 alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr/livre/education-artistique-et-culturelle-developpement-de-la-lecture/la-piscine-un-dispositif-de-mediation-en-mouvement

La Piscine est un dispositif de médiation culturelle mobile à destination des établissements sous compétence régionale.

Sa structure physique a été imaginée par la designeuse Chloé Petitjean à la suite d'un travail collaboratif avec plus d'une centaine d'élèves de terminale STD2A (Sciences et Technologie du Design et des Arts appliqués) de trois établissements de Nouvelle-Aquitaine.

Ce dispositif, composé de plusieurs fonds thématiques de livres et de nombreuses ressources numériques dans un univers immersif, est accompagné de différents outils qui permettront aux futurs emprunteurs de concevoir des projets d'EAC, notamment avec des fiches pratiques et des dossiers construits autour de thématiques.





OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET CULTURELS DU DISPOSITIF

Le dispositif vise à :

- Proposer des actions plus proches du public destinataire, du lycéen à l'enseignant.
- Être complémentaire à l'enseignement.
- Donner l'envie de lire et de faire lire.
- Favoriser la création de projets d'éducation artistique et culturelle.
- Développer un outil et ses ressources permettant d'accompagner un projet de médiation culturelle.
- Donner l'occasion à des jeunes de s'immerger dans un espace, qu'il soit numérique ou physique.
- Valoriser la création contemporaine et le patrimoine écrit et audiovisuel.
- Favoriser la rencontre avec les acteurs culturels du territoire.

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

Le dispositif s'adresse :







- Aux lycées généraux, technologiques et professionnels.
- Aux établissements agricoles.
- Aux CFA, CFAA, Erea et MFR.

Sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine.






CONSTRUIRE SON PROJET LA PISCINE

1. Constituer une équipe porteuse du projet et désigner un référent ou une référente.
2. S'appuyer sur les dossiers thématiques et les outils disponibles sur le site Internet d'ALCA pour élaborer une première base de projet.

Les thématiques :

- **L'amour :**
 [Découvrir le dossier.](#)
- **L'aventure :**
 [Découvrir le dossier.](#)
- **La bande dessinée asiatique :**
 [Découvrir le dossier.](#)
- **L'écologie :**
 [Découvrir le dossier.](#)
- **Manger et nourrir :**
 [Découvrir le dossier.](#)
- **La poésie :**
 [Découvrir le dossier.](#)

Une série de fiches d'aide à la construction d'un projet sont disponibles sur le site d'ALCA :

- **Construire son projet d'EAC Livre :**
 [Découvrir le dossier.](#)
- **Ancrer son projet dans un territoire :**
 [Découvrir le dossier.](#)
- **Accueillir et rémunérer un intervenant de la chaîne du livre :**
 [Découvrir le dossier.](#)
- **Valoriser les réalisations des jeunes :**
 [Découvrir le dossier.](#)
- **Orienter ses élèves dans la chaîne des métiers du livre :**
 [Découvrir le dossier.](#)

3. Déposer la candidature (voir « Protocole d'inscription » ci-après) incluant :
 - Le descriptif général de votre projet.
 - Le choix de deux fonds obligatoires avec la possibilité d'ajouter un ou des fonds facultatifs.
 - Une période préférentielle de prêt (susceptible d'être ajustée selon le calendrier général).



4. Si la candidature est retenue, participer à des temps de co-construction du projet avec l'équipe d'ALCA.
5. Une fois le projet finalisé, bénéficier de l'appui d'ALCA en tant que facilitateur administratif tout au long de la mise en œuvre.

FINANCEMENT DU PROJET

ALCA vous accompagne dans la construction du budget, sur sollicitation de votre part. L'établissement s'engage à verser à ALCA une contribution forfaitaire de 300€ de participation à la mise en œuvre du projet. Cette contribution sera facturée par ALCA à l'établissement sur Chorus ou sur facture pour les établissements privés. La participation forfaitaire ne peut pas être réglée avec le pass Culture.

PROTOCOLE D'INSCRIPTION

Inscription des établissements

1. L'équipe pédagogique dépose un dossier de candidature via Adage avant le 27 juin 2026. Le dispositif est référencé sous l'intitulé « ALCA – La Piscine ». L'agence offre un appui aux enseignantes et aux enseignants intéressés pour la construction de leur dossier (voir les contacts de l'équipe Transmission EAC Livre page 26).
2. Une commission réunissant des représentants et des représentantes d'ALCA, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la Drac, de la Draaf et des Daac des académies examine les projets déposés.
3. La décision de la commission de sélection est notifiée aux enseignantes et aux enseignants porteurs de projet dans le courant de l'été.
4. Un temps consacré à la co-construction des projets est proposé aux enseignantes et aux enseignants participants.

PRIS EN CHARGE PAR ALCA	PRIS EN CHARGE PAR L'ÉTABLISSEMENT
<ul style="list-style-type: none">• Prêt gracieux de la structure et des éléments constitutifs de La Piscine.• Livraison du dispositif dans l'établissement.• Gestion administrative de l'intervenant ou de l'intervenante.• Transport et logistique de l'intervenant ou de l'intervenante.• Un article de mise en valeur sur l'un des médiums de communication d'ALCA.	<ul style="list-style-type: none">• 300€ de participation forfaitaire à la mise en œuvre du projet.• Repas de l'intervenant ou de l'intervenante, restauration scolaire ou autre.• Hébergement de l'intervenant ou de l'intervenante (<i>cette dépense, extrêmement rare, dépend des horaires des ateliers - un intervenant a en moyenne 1 h 45 de trajet, il convient donc d'en tenir compte</i>).• Frais de documentation.• Tout autre frais matériel : papeterie, crayon...• Autres frais spécifiques : le projet de l'équipe enseignante peut prévoir d'autres activités hors cadre ALCA ; dans ce cas, les frais afférents incombent à l'établissement.



PARTENARIATS

ALCA travaille en lien étroit avec les Daac et la Draaf afin de :

- Relayer le dispositif auprès des établissements.
- Accompagner les équipes pédagogiques dans la construction des projets.
- Favoriser les échanges entre acteurs culturels et éducatifs.
- Participer à la sélection des projets.

Les équipes enseignantes sont vivement encouragées à se rapprocher des bibliothèques, médiathèques et services d'archives de leur territoire.

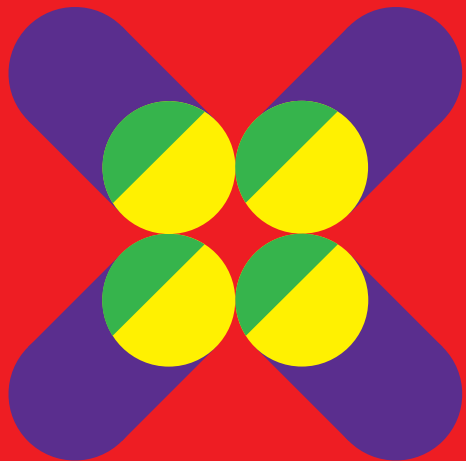


CONTACTS

Pour l'ensemble des dispositifs EAC d'ALCA, l'équipe Transmission se tient à votre disposition à l'adresse alca.eac.livre@alca-nouvelle-aquitaine.fr; l'interlocutrice concernée vous répondra directement.

• **Pour le dispositif La Piscine :**

- Solène Brun, 07 57 00 08 98, solene.brun@alca-nouvelle-aquitaine.fr





RÉCAPITULATIF DES CONTACTS POUR L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS

Pour l'ensemble des dispositifs EAC d'ALCA, l'équipe Transmission se tient à votre disposition à l'adresse alca.eac.livre@alca-nouvelle-aquitaine.fr; l'interlocutrice concernée vous répondra directement.

• **Pour le dispositif Ateliers de traduction littéraire :**

- Solenn Gantheil, 07 50 56 37 92, solenn.gantheil@alca-nouvelle-aquitaine.fr

• **Pour le dispositif Résidences en territoire :**

- Stéphanie Collignon, +33 (0)7 50 54 38 85, stephanie.collignon@alca-nouvelle-aquitaine.fr

- Amélie Bonneau, +33 (0)7 43 26 27 39, amelie.bonneau@alca-nouvelle-aquitaine.fr

• **Pour les dispositifs Autrices, auteurs du patrimoine et bande dessinée et La Piscine :**

- Solène Brun, 07 57 00 08 98, solene.brun@alca-nouvelle-aquitaine.fr





RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ALCA
NOUVELLE-AQUITAINE**

+33 (0)5 47 50 10 00

www.alca-nouvelle-aquitaine.fr



**AGENCE LIVRE
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE**

• Site de Bordeaux :
MÉCA
5, parvis Corto-Maltese
CS 81 993
33088 Bordeaux Cedex

• Site de Limoges :
24, rue Donzelot
87000 Limoges

• Site de Poitiers :
62, rue Jean-Jaurès
86000 Poitiers

• Site d'Angoulême :
Maison alsacienne
2, rue de la Charente
16000 Angoulême